



Actions et parts dans une société

Par **naway**, le **19/01/2009** à **15:01**

Je suis associé dans une entreprise dont je suis en retraite depuis 2 ans et desirant me retirer en tant que tel le fait d'être en retraite me donne-t-il le droit d'exiger le remboursement de la valeur de mes parts sans l'accord des autres associés ?

Par **frog**, le **19/01/2009** à **16:50**

De quel type de société s'agit-il ? Les statuts prévoient-ils un droit de préemption ? Existe-t-il une clause d'agrément ?

Par **naway**, le **19/01/2009** à **18:08**

Cette société est une SAS, il existe bien une clause d'agrément mais pas de droit de préemption. Que puis-je faire ?
Merci d'avance pour votre réponse et bonne soirée.